

« PROCES-VERBAL Conseil Municipal du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, salle de la mairie sous la présidence de M. Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – R. BONABAL – J. LE GLAS – J-F BOUGET – A. LE GALL – L. L'HAVEANT – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – J-P MENU – A. SENECHAL.

ABSENTS : V. GUIMBERTEAU ; E. CRESSEVEUR ;

PROCURATIONS : S. DESCOURT à R. BONABAL ; B. HUONNIC à F. GUEHL ; C. LE RUMEUR à A. LE GALL ; P. PETIBON à Y. LE BRIGANT ; M. LE CORRE à J. LE GLAS ; C. LATOUCHE à B. PRIGENT ; D. COLIN à I. ADAM ; V. PERROT à A. FOURNIS-BEYOU

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

QUORUM : 17/27 présents, quorum atteint

-
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2023.
 - Présentation de l'ordre du jour du Conseil Municipal :

1/Finances – Ressources Humaines

- 1.1/Vote des comptes de Gestion et Administratifs 2022
- 1.2/Affectation des résultats 2022
- 1.3/Vote des budgets supplémentaires (budget principal et annexes) 2023
- 1.4/Emprunt et renouvellement ligne de trésorerie 2023
- 1.5/Subventions aux associations année 2023
- 1.6/Versement subvention à l'amicale des employés communaux (COS)
- 1.7/Désignation de suppléants au Comité Social Territorial – collège des élus
- 1.8/Tarifs Escape Game
- 1.9/Versement subvention voyage humanitaire
- 1.10/Régularisations financières des projets Boulodrome, Maison France Service et Poul Scornet
- 1.11/Lancement recrutement ATSEM
- 1.12/Modification des régies

2/Projets et travaux

- 2.1/Maison de la petite enfance : avenant lot Gros Œuvre – ALSH/Aménagement aile sud : choix des entreprises
- 2.2/Rénovation énergétique de Ti an Holl : choix des entreprises
- 2.3/Keramanan : transformation d'un délaissé communal en terrain à bâtir

3/Questions diverses

- 3.1/Saison estivale : conventions avec les food-trucks et les restaurants éphémères
- 3.2/Modification règlement du marché
- 3.3/Création comité de pilotage Aménagement du bourg
- 3.4/Intervention Services techniques au CCAS/EHPAD : application des tarifs extérieurs
- 3.5/Revalorisation du SMIC pour les saisonniers
- 3.6/Facturation repas du Service Enfance Jeunesse

3.7/LTC : réunion de pôle à Tredrez le 15/05

3.8/Signature vente de terrain

N° de délibération	Date de passage en CM	OBJET	Vote de l'assemblée
2023-38	11/05/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 - budget principal	Approuvé
2023-39	11/05/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 - budget centre nautique	Approuvé
2023-40	11/05/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 - budget tourisme	Approuvé
2023-41	11/05/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 - budget port de plaisance	Approuvé
2023-42	11/05/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 - budget lotissement	Approuvé
2023-43	11/05/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 - budget chaufferie	Approuvé
2023-44	11/05/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 - budget assainissement	Approuvé
2023-45	11/05/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 - budget principal	Approuvé
2023-46	11/05/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 - budget centre nautique	Approuvé
2023-47	11/05/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 - budget tourisme	Approuvé
2023-48	11/05/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 - budget port de plaisance	Approuvé
2023-49	11/05/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 - budget lotissement	Approuvé
2023-50	11/05/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 - budget chaufferie	Approuvé
2023-51	11/05/2023	Approbation des comptes administratifs 2022 - budget assainissement	Approuvé
2023-52	11/05/2023	Affectation des résultats 2022	Approuvé
2023-53	11/05/2023	Vote des budgets supplémentaires 2023 - budget principal	Approuvé
2023-54	11/05/2023	Vote des budgets supplémentaires 2023 - budget centre nautique	Approuvé
2023-55	11/05/2023	Vote des budgets supplémentaires 2023 - budget tourisme	Approuvé
2023-56	11/05/2023	Vote des budgets supplémentaires 2023 - budget port de plaisance	Approuvé
2023-57	11/05/2023	Vote des budgets supplémentaires 2023 - budget lotissement	Approuvé
2023-58	11/05/2023	Vote des budgets supplémentaires 2023 - budget chaufferie	Approuvé

2023-59	11/05/2023	Signature vente de terrain à Orange	Approuvé
2023-60	11/05/2023	Emprunt 2023	Approuvé
2023-61	11/05/2023	Renouvellement ligne de trésorerie	Approuvé
2023-62	11/05/2023	Subventions aux associations 2023	Approuvé
2023-63	11/05/2023	Versement subvention à l'amicale des employés communaux	Approuvé
2023-64	11/05/2023	Désignation de 2 délégués suppléants au sein du Comité Social Territorial	Approuvé
2023-65	11/05/2023	Tarifs Escape game 2023	Approuvé
2023-66	11/05/2023	Versement subvention voyage humanitaire	Approuvé
2023-67	11/05/2023	Régularisations financières projet Boulodrome	Approuvé
2023-68	11/05/2023	Régularisations financières projet Maison France Service	Approuvé
2023-69	11/05/2023	Régularisations financières projet Poul Scornet	Approuvé
2023-70	11/05/2023	Lancement recrutement ATSEM	Approuvé
2023-71	11/05/2023	Modification montant des Régies municipales	Approuvé
2023-72	11/05/2023	Projets et travaux - ALSH – Aménagement aile sud	Approuvé
2023-73	11/05/2023	Projets et travaux - Maison de la Petite Enfance – Avenant AUFFRET	Approuvé
2023-74	11/05/2023	Projets et travaux - Rénovation énergétique de Ti an Holl : choix des entreprises	Approuvé
2023-75	11/05/2023	Projets et travaux - Keramanan : transformation d'un délaissé communal en terrain à bâtir	Approuvé
2023-76	11/05/2023	Convention avec les restaurants éphémères et food trucks	Approuvé
2023-77	11/05/2023	Modification règlement du marché	Approuvé
2023-78	11/05/2023	Création d'un comité de Pilotage du projet de réaménagement du bourg	Approuvé
2023-79	11/05/2023	Intervention des Services Techniques à l'EHPAD et pour le CCAS	Approuvé
2023-80	11/05/2023	Revalorisation du SMIC pour les saisonniers	Approuvé
2023-81	11/05/2023	Facturation repas du SEJ	Approuvé

1. Finances

• Approbation des comptes de gestion 2022

I/Budget principal : (2023-38)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 707 501,65	5 012 722,89
Dépenses	2 358 236,26	4 533 536,33
Résultat de l'exercice	- 650 734,61	479 186,56
Résultat reporté N-1	246 917,43	
Résultat de clôture	- 403 817,18	479 186,56
Total résultat de clôture		75 369,38

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes de gestion ci-dessus établis par le receveur municipal et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget principal de la commune

II/Budget Centre Nautique : (2023-39)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	41 261,02	241 428,50
Dépenses	47 460,27	318 498,63
Résultat de l'exercice	- 6 199,25	- 77 070,13
Résultat reporté N-1	5 119,94	- 5 580,10
Résultat de clôture	- 1 079,31	- 82 650,23
	-	83 729,54

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes de gestion ci-dessus établis par le receveur municipal et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Centre Nautique

III/Budget Tourisme : (2023-40)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	555 025,36	305 334,32
Dépenses	275 100,87	242 114,11
Résultat de l'exercice	279 924,49	63 220,21
Résultat reporté N-1	- 61 361,06	-
Résultat de clôture	218 563,43	63 220,21
		281 783,64

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes de gestion ci-dessus établis par le receveur municipal et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Tourisme

IV/Budget Port de Plaisance : (2023-41)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	3 859,56	28 793,19
Dépenses	6 112,50	27 763,01
Résultat de l'exercice	- 2 252,94	1 030,18
Résultat reporté N-1	3 709,15	- 1 436,82
Résultat de clôture	1 456,21	- 406,64
		1 049,57

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes de gestion ci-dessus établis par le receveur municipal et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Port de plaisance

V/Budget lotissement : (2023-42)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	-	36 404,13
Dépenses	-	36 404,13
Résultat de l'exercice	-	-
Résultat reporté N-1	-	9,49
Résultat de clôture	-	9,49
		9,49

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes de gestion ci-dessus établis par le receveur municipal et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Lotissement

VI/Chaufferie : (2023-43)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	351 994,44	200 067,96
Dépenses	77 744,77	191 601,42
Résultat de l'exercice	274 249,67	8 466,54
Résultat reporté N-1	- 264 960,53	26 855,15
Résultat de clôture	9 289,14	35 321,69
Total résultat de clôture		44 610,83

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes de gestion ci-dessus établis par le receveur municipal et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Chaufferie.

VII/Assainissement : (2023-44)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes		38 278,44
Dépenses		25 825,47
Résultat de l'exercice	-	12 452,97
Résultat reporté N-1		4 387,70
Résultat de clôture	-	16 840,67
		16 840,67

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes de gestion ci-dessus établis par le receveur municipal et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Assainissement

• **Approbation des comptes administratifs 2022**

I/Budget principal : (2023-45)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 707 501,65	5 012 722,89
Dépenses	2 358 236,26	4 533 536,33
Résultat de l'exercice	- 650 734,61	479 186,56
Résultat reporté N-1	246 917,43	
Résultat de clôture	- 403 817,18	479 186,56
Total résultat de clôture		75 369,38

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes administratifs ci-dessus établis et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget principal de la commune

II/Budget Centre Nautique : (2023-46)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	41 261,02	241 428,50
Dépenses	47 460,27	318 498,63
Résultat de l'exercice	- 6 199,25	- 77 070,13
Résultat reporté N-1	5 119,94	- 5 580,10
Résultat de clôture	- 1 079,31	- 82 650,23
	-	83 729,54

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes administratifs ci-dessus établis et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Centre Nautique

III/Budget Tourisme : (2023-47)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	555 025,36	305 334,32
Dépenses	275 100,87	242 114,11
Résultat de l'exercice	279 924,49	63 220,21
Résultat reporté N-1	- 61 361,06	-
Résultat de clôture	218 563,43	63 220,21
		281 783,64

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes administratifs ci-dessus établis et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Tourisme

IV/Budget Port de Plaisance : (2023-48)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	3 859,56	28 793,19
Dépenses	6 112,50	27 763,01
Résultat de l'exercice	- 2 252,94	1 030,18
Résultat reporté N-1	3 709,15	- 1 436,82
Résultat de clôture	1 456,21	- 406,64
		1 049,57

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes administratifs ci-dessus établis et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Port de plaisance

V/Budget lotissement : (2023-49)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	-	36 404,13
Dépenses	-	36 404,13
Résultat de l'exercice	-	-
Résultat reporté N-1	-	9,49
Résultat de clôture	-	9,49
		9,49

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes administratifs ci-dessus établis et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Lotissement

VI/Chaufferie : (2023-50)

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	351 994,44	200 067,96
Dépenses	77 744,77	191 601,42
Résultat de l'exercice	274 249,67	8 466,54
Résultat reporté N-1	- 264 960,53	26 855,15
Résultat de clôture	9 289,14	35 321,69
Total résultat de clôture		44 610,83

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes administratifs ci-dessus établis et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Chaufferie.

VII/Assainissement :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes		38 278,44
Dépenses		25 825,47
Résultat de l'exercice	-	12 452,97
Résultat reporté N-1		4 387,70
Résultat de clôture	-	16 840,67
		16 840,67

M. le Maire quitte légalement la salle, M. LE BRIGANT prend la présidence afin de procéder au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les comptes administratifs ci-dessus établis et concernant l'exercice Budgétaire 2022 du budget annexe Assainissement

• **Affectation des résultats 2022- (2023-52)**

Le Conseil Municipal, après avoir :

- Adopté les comptes administratifs 2022 (budget principal et budgets annexes)
- Constaté leur conformité avec les comptes de gestion 2022

Constate les résultats ci-dessous et propose de les affecter de la façon suivante :

Budget Principal : Commune

Résultat 2022 : excédent : 479 186,56€

Financement section d'investissement (1068) : 423 470,56€

Reprise en recettes de fonctionnement (002) : 55 716€

Budget annexe : Centre Nautique

Résultat 2022 : déficit : 82 650,23€

Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00€

Reprise en dépenses de fonctionnement : ... 82 650,23 €

Budget annexe : Tourisme

Résultat 2022 : excédent : 63 220,21€

Reprise en financement section d'investissement (1068) : 63 220,21€

Reprise en recettes de fonctionnement (002) : 0,00 €

Budget annexe : Lotissement

Résultat 2022 : excédent : 9,49€

Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00€

Reprise en recettes de fonctionnement (002) : 9.49€

Budget annexe : Chaufferie

Résultat 2022 : excédent : 35 321,69€

Reprise en financement section d'investissement (1068) : 35 321,69€

Reprise en recettes de fonctionnement (002) : 0,00 €

Budget annexe : Assainissement

Résultat 2022 : excédent : 16 840,67€

Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00 €

Reprise en recettes de fonctionnement (002) : 0,00 €

BUDGET CLOTURÉ au 1^{er} JANVIER, RELIQUAT BASCULÉ SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Budget annexe : Port de plaisance

Résultat 2022 : déficit : 406,64€
Reprise en financement section d'investissement (1068) : 0,00€
Reprise en dépenses de fonctionnement : 406,64 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AFFECTE les résultats énoncés ci-dessus en totalité au compte 1068 « reprise en financement section d'investissement » pour les budgets **Tourisme et Chaufferie,**
AFFECTE les résultats énoncés ci-dessus en partie au compte 1068 « reprise en financement section d'investissement » (423 470,56€) et le reste au compte 002 « reprise en recettes de fonctionnement » (55 716€) pour le budget **principal,**
AFFECTE les résultats énoncés ci-dessus en totalité au compte 002 « reprise en recettes de fonctionnement » pour le budget **Lotissement,**
PRECISE que pour les résultats des budgets **Centre Nautique et Port de Plaisance,** l'affectation de résultat n'est pas possible car déficitaires. Les résultats seront donc repris en dépense de fonctionnement.
PRECISE que l'excédent du budget **Assainissement** sera reversé au budget principal car ce budget annexe est clôturé à compter du 1^{er} janvier 2023.

• Vote des budgets supplémentaires 2023

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le budget supplémentaire permet d'ajuster les crédits votés lors du budget primitif et d'effectuer la reprise des résultats de clôture de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser.

Vu les délibérations du vote des budgets primitifs en date du 15 décembre 2022

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 02 mai 2023

Vu l'approbation des comptes de gestion et administratifs en date du 11 mai 2023

Vu l'approbation des affectations de résultat en date du 11 mai 2023

Budget principal-Commune (2023-53)

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 5 243 395,00€ répartis principalement comme suit :

Dépenses		BP	BS	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 106 898,00 €	115 491,00 €	1 222 389,00 €
012	Charges de personnel	2 650 000,00 €		2 650 000,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €		0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	263 020,00 €	3 000,00 €	266 020,00 €
66	Charges financières -	51 000,00 €	25 000,00 €	76 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	355 168,00 €	132 818,00 €	487 986,00 €
023	Virement à section d'investissement	493 000,00 €	10 000,00 €	503 000,00 €
022	Dépenses imprévues	31 441,00 €	- 31 441,00 €	0,00 €
Total dépenses		4 975 527,00 €	267 868,00 €	5 243 395,00 €

Recettes		BP	BS	Total
002	Résultat reporté 2022		55 716,00 €	55 716,00 €
013	Atténuation de charges	60 400,00 €	19 999,33 €	80 399,33 €
70	Produits des services	632 650,00 €	11 000,00 €	643 650,00 €
73	Impôts et taxes	2 617 475,00 €	121 243,00 €	2 738 718,00 €
74	Dotations et participations	1 547 259,00 €	42 069,00 €	1 589 328,00 €
75	Autre produit de gestion courant	48 450,00 €		48 450,00 €
76	Produits financiers -	7,00 €		7,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
042	Opération d'ordre entre section	64 286,00 €		64 286,00 €
002	Résultat budget assainissement		16 840,67 €	16 840,67 €
Total recettes		4 975 527,00 €	267 868,00 €	5 243 395,00 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 3 424 494,00€

Dépenses		BP	BS	RAR	Total
001	Déficit reporté	0,00 €	403 817,18 €		403 817,18 €
040	Opération d'ordre entre section	64 286,00 €			64 286,00 €
16	Remboursement emprunt	472 200,00 €	25 800,00 €		498 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	128 451,50 €	- 25 000,51 €		103 450,99 €
204	Subventions d'équipement	181 000,00 €			181 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	790 317,50 €	-196 318,70 €	40 000,00 €	633 998,80 €
23	Immobilisation en cours	1 010 715,00 €	53 823,31 €	239 358,72 €	1 303 897,03 €
45	Opération pour compte de tiers	0,00 €	18 000,00 €	218 044,00 €	236 044,00 €
020	Dépenses imprévues	30 527,00 €	- 30 527,00 €		0,00 €
Total dépenses		2 677 497,00 €	249 594,28 €	497 402,72 €	3 424 494,00 €

Recettes		BP	BS	RAR	Total
024	Produit de cession		130 000,00€		130 000,00€
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €			0,00 €
10	FCTVA	165 000,00 €	104 671,44 €		269 671,44 €
1068	Affectation du résultat	0,00 €	423 470,56 €		423 470,56 €
13	Subvention	724 329,00 €	-106 666,00 €	224 659,00 €	842 322,00 €
16	Emprunt	467 257,94 €	82 742,06 €		550 000,00 €
16	Emprunt (Correspond aux résultats)	382 742,06 €	- 382 742,06 €		0,00 €
040	Amortissement des immobilisations	355 168,00 €	132 818,00 €		487 986,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	493 000,00 €	10 000,00 €		503 000,00 €
45	Opération compte de tiers	0,00 €		218 044,00 €	218 044,00 €
21	Vente antenne Orange	90 000€	-90 000,00 €		00 000,00 €
Total recettes		2 677 497,00 €	304 294,00 €	442 703,00 €	3 424 494,00 €

Budget annexe : Centre Nautique (2023-54)

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 389 858,23€

Dépenses

Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
011	Charges à caractère général	58 700,00 €		58 700,00 €
012	Charges de personnel	234 550,00 €	30 000,00 €	204 550,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	35 693,00 €	7 265,00 €	42 958,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €		- €
002	déficit de fonctionnement	- €	82 650,23 €	82 650,23 €
Total dépenses		329 943,00 €	59 915,23 €	389 858,23 €

Recettes

Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
013	Atténuation de charges			- €
70	Produits des services	309 943,00 €	54 915,23 €	364 858,23 €
70	Produits des services - Food-trUCKS		5 000,00 €	5 000,00 €
75	Autre produits de gestion courant	20 000,00 €		20 000,00 €
Total recettes		329 943,00 €	59 915,23 €	389 858,23 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 47 958,00€

<u>Dépenses</u>					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
002	Déficit reporté	- €	1 079,31 €		1 079,31 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €			5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	35 693,00 €	6 185,69 €		41 878,69 €
23					
45					
Total dépenses		40 693,00 €	7 265,00 €	- €	47 958,00 €

<u>Recettes</u>					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Excédent d'investissement reporté	- €			- €
10	FCTVA	5 000,00 €			5 000,00 €
1068	Affectation du résultat	- €			- €
040	Amortissement des immobilisations	35 693,00 €	7 265,00 €		42 958,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement				- €
Total recettes		40 693,00 €	7 265,00 €	- €	47 958,00 €

Budget annexe : Tourisme (2023-55)

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 425 851,00€

<u>Dépenses</u>				
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
011	Charges à caractère général	149 050,00 €		149 050,00 €
012	Charges de personnel	132 000,00 €		132 000,00 €
66	Charges financières -	13 891,00 €	2 709,00 €	16 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	26 059,00 €	642,00 €	26 701,00 €
023	Virement à la section d'investissement	88 000,00 €	12 500,00 €	100 500,00 €
002	déficit de fonctionnement			- €
Total dépenses		410 000,00 €	15 851,00 €	425 851,00 €

Recettes				
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
013	Attenuation de charges			- €
70	Produits des services	410 000,00 €	15 851,00 €	425 851,00 €
75	Autre produits de gestion courant			- €
76	Produits financiers -			- €
042	Opération d'ordre de transfert entre section			- €
Total recettes		410 000,00 €	15 851,00 €	425 851,00 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 408 984,64€

Dépenses					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Déficit reporté				- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section				- €
16	Remboursement emprunt	88 000,00 €	12 500,00 €		100 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	123 059,00 €	88 834,36 €	96 822,00 €	131 046,64 €
23	Immobilisation en cours	179 500,00 €	102 062,00 €	100 000,00 €	177 438,00 €
020	Dépenses imprévues				- €
Total dépenses		390 559,00 €	178 396,36 €	196 822,00 €	408 984,64 €

Recettes					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Excédent d'investissement reporté		218 563,43 €		218 563,43 €
10	FCTVA				- €
1068	Affectation du résultat		63 220,21 €		63 220,21 €
13	Subvention (Département + Région + DEÎR)				- €
16	Emprunt	276 500,00 €	276 500,00 €		- €
040	Amortissement des immobilisations	26 059,00 €	642,00 €		26 701,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	88 000,00 €	12 500,00 €		100 500,00 €
Total recettes		390 559,00 €	18 425,64 €	- €	408 984,64 €

Budget annexe : Port de Plaisance (2023-56)

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 33 718,64€

Dépenses

Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
011	Charges à caractère général	11 000,00 €		11 000,00 €
012	Charges de personnel	17 040,00 €		17 040,00 €
014	Atténuations de produits			- €
65	Autres charges de gestion courante			- €
66	Charges financières -			- €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €		600,00 €
68	Dotations aux provisions		48,00 €	48,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	3 860,00 €	764,00 €	4 624,00 €
023	Virement à la section d'investissement			- €
002	déficit de fonctionnement		406,64 €	406,64 €
Total dépenses		32 500,00 €	1 218,64 €	33 718,64 €

Recettes

Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
013	Atténuation de charges			- €
70	Produits des services	32 500,00 €	1 218,64 €	33 718,64 €
Total recettes		32 500,00 €	1 218,64 €	33 718,64 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 6 080,21€

Dépenses

Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Déficit reporté				- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section				- €
16	Remboursement emprunt				- €
20	Immobilisations incorporelles - Logiciel		2 155,00 €		2 155,00 €
204	Subventions d'équipement versées				- €
21	Immobilisations corporelles	3 860,00 €	65,21 €		3 925,21 €
Total dépenses		3 860,00 €	2 220,21 €	- €	6 080,21 €

Recettes

Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Excédent d'investissement reporté		1 456,21 €		1 456,21 €
040	Amortissement des immobilisations	3 860,00 €	764,00 €		4 624,00 €
Total recettes		3 860,00 €	2 220,21 €	- €	6 080,21 €

Budget annexe : Lotissement (2023-57)

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 140 422,00€

Dépenses				
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
011	Charges à caractère général	70 211,00 €		70 211,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	70 211,00 €		70 211,00 €
Total dépenses		140 422,00 €	- €	140 422,00 €

Recettes				
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
70	Produits des services	70 211,00 €	- 9,49 €	70 201,51 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	70 211,00 €		70 211,00 €
002	Excédent de fonctionnement		9,49 €	9,49 €
Total recettes		140 422,00 €	- €	140 422,00 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 70 211,00€

Dépenses					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Déficit reporté				- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	70 211,00 €			70 211,00 €
Total dépenses		70 211,00 €	- €	- €	70 211,00 €

Recettes					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
040	Opération d'ordre de transfert entre section	70 211,00 €			70 211,00 €
Total recettes		70 211,00 €	- €	- €	70 211,00 €

Budget annexe : Chaufferie (2023-58)

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 234 230,00€

Dépenses				
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
011	Charges à caractère général	98 800,00 €		98 800,00 €
012	Charges de personnel	30 000,00 €		30 000,00 €
66	Charges financières -	9 181,00 €		9 181,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	39 151,00 €	1 498,00 €	40 649,00 €
023	Virement à la section d'investissement	45 600,00 €		45 600,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €		10 000,00 €
Total dépenses		232 732,00 €	1 498,00 €	234 230,00 €

Recettes				
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	Total
013	Attenuation de charges			- €
70	Produits des services	220 514,40 €	1 498,00 €	222 012,40 €
75	Autre produits de gestion courant			- €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	12 217,60 €		12 217,60 €
Total recettes		232 732,00 €	1 498,00 €	234 230,00 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 130 859,83€

Dépenses					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Déficit reporté	- €			- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	12 217,60 €			12 217,60 €
16	Remboursement emprunt	45 519,00 €			45 519,00 €
21	Immobilisations corporelles	27 014,40 €	46 108,83 €		73 123,23 €
Total dépenses		84 751,00 €	46 108,83 €	- €	130 859,83 €

Recettes					
Chapitre		BP 2023	Budget supplémentaire Nouveaux crédits	RAR	Total
001	Excédent d'investissement reporté	- €	9 289,14 €		9 289,14 €
10	FCTVA				- €
1068	Affectation du résultat		35 321,69 €		35 321,69 €
040	Amortissement des immobilisations	39 151,00 €	1 498,00 €		40 649,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	45 600,00 €			45 600,00 €
Total recettes		84 751,00 €	46 108,83 €	- €	130 859,83 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ADOPTE les budgets supplémentaires et leurs ajustements de crédits pour l'exercice 2023

- **Emprunt et renouvellement Ligne de trésorerie**

Emprunt 2023 : (2023-60)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que pour financer les projets d'investissement de l'année budgétaire 2023, il convient de contracter un emprunt.

Il est proposé de répondre favorablement à l'offre du crédit agricole 22 aux conditions suivantes :

- Montant : 550 000€
- Durée : 10 ans

- Taux : 3.76% (coûts intérêts de 105 985€)
- Frais de commission : 0.15% du crédit déduits du 1^{er} déblocage

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt, d'un montant de 550 000€ aux conditions définies ci-dessus auprès du Crédit Agricole.

Renouvellement ligne de Trésorerie : (2023-61)

M. le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie ouverte auprès du crédit agricole en 2022 d'un montant de 800 000 € arrive à échéance et demande à l'assemblée l'autorisation de la renouveler pour une année supplémentaire aux conditions suivantes :

- Montant : 800 000€
- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0* + marge de 0,75 %
- *index Euribor 3 mois moyenné du mois de février 2023 = + 2.638 %, soit un taux de 3,388 %
- Frais de dossier : 0.19% du montant de la ligne (1520€). Pas de commission de non utilisation

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions fixées ci-dessus.

• Subvention aux associations 2023 (2023-62)

M. le Maire propose à l'assemblée de valider l'octroi de subventions aux associations dont le détail est donné dans les fichiers joints. Il précise que ces demandes ont été examinées par la commission finances le 02 mai dernier puis en commission sport le 21 mars dernier avant d'être validé par le bureau municipal le 04 mai.

M. le Maire précise que le risque de conflit d'intérêt est à prendre avec la plus grande précaution. Les conseillers intéressés de près ou de loin par un rôle autre qu'élu au sein d'une association doivent se manifester et s'abstenir au moment où est abordé l'octroi d'une subvention à cette ou ces associations.

Par ailleurs, M. le Maire félicite les clubs de foot (équipe sénior) et de hand (féminines) qui montent en championnats régionaux l'année prochaine. L'équipe réserve du foot peut éventuellement monter également à l'échelon supérieur.

Il souligne à cette occasion les efforts faits par la municipalité en matière d'accompagnement des associations : octroi de subvention, prêts de locaux, prise en charge des factures d'eau et d'électricité, création d'un poste d'agent en charge des associations (en partie) ...

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le versement des subventions telles que définies dans les tableaux annexés à la présente délibération

PRECISE que les élus suivants n'ont pas pris part au vote au moment pour certaines associations :

- Mme FOURNIS BEYOU ne prend pas part au vote concernant la société des courses hippiques de Plestin
- M. GUEHL et Mme BONABAL ne prennent pas part au vote concernant l'OCM
- Mme FOURNIS BEYOU ne prend pas part au vote concernant le Comité des Fêtes
- Mme BONABAL ne prend pas part au vote concernant le club photo
- M. LE GLAS ne prend pas part au vote concernant les Chemins Plestinais
- M. LE BRIGANT et Mme FOURNIS BEYOU ne prennent pas part au vote concernant l'association D'une rive à l'autre

- M. BOUGET ne prend pas part au vote concernant l'AS Plestin
- M. L'HAVEANT ne prend pas part au vote concernant la musculation

DESIGNATION	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Proposition de la commission sports 2022	Proposition de la commission sports 2023
Associations: sportives - 18000€						
Association nautique de St efflam	259,75 €	320,89 €	305,28 €	305,28 €	X	
ASPTT-Lannion-Judo	1.388,30 €	1.101,72 €	989,56 €	989,56 €	989,56 €	578
PLG Tennis de table	233,98 €	125,69 €		0 €	X	
Art du Spectacle	1.728,41 €	1.507,55 €	694,47 €	694,47 €	694,47 €	738
AS La Plestinaise	2.647,19 €	2.881,27 €	2.178,81 €	2.178,81 €	2.178,81 €	3885,35
Boule Plestinaise	1.151,25 €	1.009,25 €	933,96 €	0,00 €	933,96 €	922
Club Athlétisme Plestin	1.232,36 €	1.801,63 €	848,43 €	848,43 €	848,43 €	870,906
Club tregorrois handisport lannion						
ECPPT	2.757,91 €	2.283,18 €	1.970,81 €	1.970,81 €	1.970,81 €	3556,55
Esp Gym	264,90 €	500,69 €	514,84 €	514,84 €	514,84 €	501
Esp Handball	3.127,87 €	3.383,27 €	3.033,50 €	3.033,50 €	3.033,50 €	4312,12
Karaté	100 €	100 €			X	
Pétanque Plestinaise	780,22 €	788,36 €	728,68 €	728,68 €	728,68 €	641
Plestin Badminton	1.538,32 €	1.629,36 €	1.167,32 €	1.167,32 €	1.167,32 €	564
Plestin musculation	100 €	100 €	100 €	0 €	100 €	100
Plestin Circus	331,89 €	100 €		0 €	X	
Tennis Club Plestin	357,66 €	367,13 €	433,58 €	433,58 €	433,58 €	526
Ecole de danse			1.100,75 €	1.100,75 €	1.100,75 €	804,75
Association sportive du collège						
Banana Yoga						
Centre culturel de Plestin-randonnée pedestre						
Patte de velours						
Yoga						
Cercle Celtique						

Nom de l'association	Domaine de l'association	Montant de la subvention demandée Année 2023	Année 2021	Année 2022	Montant de la subvention accordée Commission Finances du 2 mai 2023
Association régionale des Laryngectomisés et mutilés de la Voix de Bretagne	Santé	non précisée	0	0	
Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	Santé	non précisée	0	0	
AFM-Téléthon	Santé	non précisée	0	0	
France ADOT 22 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains)	Santé	non précisée	0	0	
Rêves de Clown	Santé	non précisée	0	0	
Secours Catholique Caritas France Côtes d'Armor	Social et Solidarité	non précisée	0	0	
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Social et Solidarité	non précisée	0	0	
La Croix Rouge Française (Délégation Territoriale des Côtes d'Armor)	Social et Solidarité	non précisée	0	0	
IFA (CCI Métropolitain Bretagne Ouest)	Enseignement et formation	300 €	0	0	
Eaux et Rivières de Bretagne	Divers	non précisée	0	0	
Association LA Pierre Le Bigaud (PLB Muco)Rando Muco	Santé	non précisée	0	0	
France Rein Bretagne (Association des insuffisants rénaux des Côtes d'Armor)	Santé	non précisée	0	0	
ASP du Trégor - accompagner en soins palliatifs	Santé	non précisée	0	0	
APAA - Association Protectrice des Animaux Abandonnés (Trégor)	Divers	non précisée	0	0	
Ti Ar Vro (Maison de la Culture Bretonne)	Culture	200 €	0	0	
Ligue contre le Cancer (Côtes d'Armor)	Santé	non précisée	0	0	
Les Restaurants du Cœur	Social et Solidarité	500 €	0	0	
Solidarité Paysans Bretagne	Social et Solidarité	non précisée	0	0	
Leucémie Espoir Côtes d'Armor	Santé	non précisée	0	0	
Radio Kreiz Breizh (RKB)	Culture	non précisée	0	0	
Amicale Laïque	Ecoles - Collège de Plestin	2 000 €	x	x	1 000,00 €
Centre Culturel de Plestin/Plougasnou	Culture	non précisée	100	100	100,00 €
Protection Civile Côtes d'Armor	Santé	364,40 €	0	0	
ANACR (Comité des Côtes d'Armor)	Culture	non précisée	0	0	
BABLE PLISTIN	Enseignement et formation	1 500,00 €	x	x	
Association JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)	Santé	non précisée	0	0	
Comité de liaison des anciens combattants de PLESTIN LES GREVES	Culture	700 €	700 €	700 €	700,00 €
Banque Alimentaire des Côtes d'Armor	Social et solidarité	0,15 € par habitant	0 €	0 €	
Ok Chorale	Culture	500 €	0 €	300 €	300,00 €
Association sportive du collège du Penker	Enseignement et formation	1 300 €	1 200 €	1 200 €	1 000,00 €
CFA Bâtiment Côtes d'Armor Plérin	Enseignement et formation	100 €	0 €	0 €	
Dañs Treger	Culture	900 €	300 €	900 €	900,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat PLOUFRAGAN	Enseignement et formation	400 €	0 €	0 €	
Archers de la Côte des Bruyères	Sport	non précisée	x	x	
Association CLOE courage Liens Organisation Espoir	Santé	non précisée	x	x	
Association Culturelle Cinématographique Cinéma Le Douron	Culture	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000,00 €
La Croix Rouge Française (Délégation Territoriale des Côtes d'Armor)	Social et solidarité	260 € (aide exceptionnelle)	x	x	
Comité de jumelage Plestin Launceston	Culture	800 €	0 €	x	800,00 €
Société des courses hippiques de Plestin-les-Grèves	Association liée à une manifestation sportive	800 €	800 €	800 €	800,00 €
Son ar Meine Bro Dreger	Culture	800 €	0 €	0 €	- €
Ti an Holl	Culture	5 500 €	5 500 €	5 500 €	3 000,00 €
MFR de Morlaix	Enseignement et formation	non précisée	0 €	0 €	- €
AC ! Trégor	Social et Solidarité	non précisée	0 €	0 €	- €
Société de St Vincent de Paul (St Elivet Lannion)	Social et Solidarité	1 000 €	0 €	0 €	
Lannion Athlétisme	Sport	non précisée	x	x	
Les abeilles du Pays de Morlaix	Divers	non précisée	x	x	
Amitié Plestin Feldheim	Culture	800 €	0 €	800 €	800,00 €
Comité des fêtes de Plestin	Culture	8 000 €	5 000 €	5 000 €	7 000,00 €
Amicale des Habitants EHPAD Le Gall	Social et solidarité	300 €	0 €	300 €	300,00 €
Secours Populaire Français PLESTIN	Social et Solidarité	non précisée	300 €	300 €	300,00 €
Club Photo Plestinais	Culture	2 190 €	-	1 000 €	2 000,00 €
Chemins plestinais et patrimoine	Culture	2 400 €	500 €	1 500 €	2 000,00 €
Comice Agricole Plouaret Plestin	Divers	non précisée	x	x	
ECPPPT (subvention exceptionnelle)	Sport	1 000 €	x	x	- €
SNSM	Social et solidarité	non précisée	x	1 200 €	1 000,00 €
D'UNE RIVE à L'AUTRE	Divers	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500,00 €
FANFARE - Fête et cérémonie					100,00 €
	Voyages scolaires				2 454,00 €
	La croix rouge Plestin 2022				620,00 €
	Sports				18 000,00 €
	TOTAL				47 674,00 €

- **Versement subvention à l'amicale des employés communaux (2023-63)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'Amicale des Employés Communaux (COS) est une association qui a pour mission principale de gérer les œuvres sociales pour le personnel communal. La participation de la Mairie au financement de ces œuvres se chiffre à 100 € par agent soit 5 600.00 € pour 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à verser à l'Amicale des Employés Communaux (COS) une subvention de 5 600 € pour l'année 2023

- **Désignation de 2 délégués suppléants au sein du Comité Social Territorial (2023-64)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier, le comité technique est devenu Comité Social Territorial. Ce CST est composé de 4 membres élus et de 4 représentants du personnel. Chacun des deux collèges doit être composé de 4 titulaires et 4 suppléants. Pour le collège élus il manque 2 suppléants, appelés à siéger en cas d'empêchement des titulaires (2 à 3 réunions par an). M. le Maire doit donc procéder à la désignation de deux personnes et précise qu'il serait cohérent qu'elles soient issues de la commission du personnel. Il est proposé de nommer M. LE GLAS Jacques et Mme LE GALL Annie

Collège employeur	
Titulaires :	Suppléants :
Christian JEFFROY	Aurore FOURNIS BEYOU
Yvon LE BRIGANT	Isabelle ADAM
Didier COLIN	Jacques LE GLAS
Régine BONABAL	Annie LE GALL

Pour rappel :

Collège agent	
Titulaires :	Suppléants :
David COCAIGN	Camille TYMEN
David JESTIN	Christophe VESLIN
Aurélie LE HENAFF	Marie-Anne HUET IRIEN
Martine BOUTEC	Emmanuel MONTIER

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, NOMME Jacques LE GLAS et Annie LE GALL comme suppléants du collège employeur au sein du CST

- **Tarifs Escape game 2023 (2023-65)**

M. le Maire informe l'assemblée que cette année, l'escape game se fera à Ti an Holl puisque Kergall est momentanément indisponible.

Il est proposé de voter les tarifs suivants :

Joueurs	Tarifs 2023
A partir de 18 ans	15 €
- de 18 ans	8 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les tarifs Escape Game définis ci-dessus pour l'année 2023.

- **Versement subvention voyage humanitaire (2023-66)**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un jeune Plestinais a demandé une subvention à la commune pour partir en voyage humanitaire en Afrique du Sud. Le bureau, en janvier dernier, à approuver cette demande et propose de verser 200€ à ce Plestinais

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à verser cette subvention de 200€

- **Régularisations financières projets Boulodrome, Maison France Service, Poul Scornet**

Boulodrome : (2023-67)

M. le Maire informe l'assemblée que la commune procède actuellement aux derniers paiements définitifs du projet Boulodrome. Une régularisation est à opérer concernant le lot 8 (PLOMBERIE – Kerambrun) car l'avenant négatif du lot n'est pas de – 6 353.22€ HT comme présenté en conseil municipal mais – 5 743.64€ HT établissant le montant du marché à 20 500.32€ HT contre 26 243.96€ HT prévu initialement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la passation de l'avenant avec l'entreprise Kerambrun pour un montant de – 5 743.64€ HT dans le cadre du projet Boulodrome
AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant négatif.

Maison France Service : (2023-68)

M. le Maire informe l'assemblée que l'aménagement de l'étage de la perception suit son cours. Il convient cependant de modifier certains montants du marché :

L'aménagement de la Kitchenette par la SARL Fégeant se chiffre à 1 418.85€ HT contre 1 354.58€ HT prévu initialement, soit une augmentation de 64€27 HT.

Le forfait d'installation de chantier par le Menuisier L'HENORET passe quant à lui de 617.22€ HT à 390.10€ HT, soit une baisse de 227.12€.

Il convient donc de passer deux avenants pour ces deux marchés, ce qui porte le total de l'opération à 67 660.23 € HT contre 67 823.33€ voté en février dernier :

AMENAGEMENT ETAGE ANCIENNE PERCEPTION		
Entreprise	Travaux	Montant HT
SARL FEGEANT Martial	Travaux d'électricité	14 004.27 €
SARL FEGEANT Martial	Aménagement cuisine	1 418.85 €
DERRIEN DECORATION	Peinture et revêtement de murs/sols	28 055.92€
L'HENORET CYRILLE	Isolation murs périphériques	10 215.91€
L'HENORET CYRILLE	Plafonds/faux-Plafonds	13 575.18€
L'HENORET CYRILLE	Installation de chantier et déblais	390.10 €
TOTAL HT		67 660.23 €
TOTAL TTC		81 192.28€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la passation des deux avenants avec les entreprises Fegeant et L'Henoret pour des montants respectifs de + 64,27€ HT et – 227.12€ HT dans le cadre du projet d'aménagement de l'étage de l'ancienne perception.
AUTORISE M. le Maire à signer ces deux avenants.

Poul Scornet : (2023-69)

M. le Maire informe l'assemblée que l'aménagement de Poul Scornet est sur le point de se terminer. Il convient cependant de modifier le montant d'un marché pour travaux supplémentaires : En effet, le Menuisier L'HENORET a dû modifier le traitement des débords de toit pour un coût supplémentaire de 824€ HT, portant le projet à 47 986.71€

AMENAGEMENT D'UN LOCAL CYCLO A POUL SCORNET		
Entreprise	Travaux	Montant HT
Jean-Claude LE FUSTEC	Travaux d'électricité	6 048.51* €
EURL Nico MORVAN	Couverture/zinguerie	14 243.72 €
L'HENORET CYRILLE	Façade/ossature bois	9 288.42€
L'HENORET CYRILLE	Menuiseries extérieures	2 675.35 €
L'HENORET CYRILLE	Placoplatre	14 541.13 €
L'HENORET CYRILLE	Traitement des débords de toit	824.00 €
Cabinet Paturel	Diagnostic amiante avant travaux	365.58 €
TOTAL HT		47 986.71€
TOTAL TTC		56 979.20€

*TVA à 10%

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la passation de l'avenant avec l'entreprise L'Henoret pour un montant de 824 € HT
AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant

- **Lancement recrutement ATSEM (2023-70)**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une des 3 ATSEM en poste à l'école maternelle va faire valoir ses droits à retraite à la fin de l'année scolaire. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à lancer une procédure de recrutement pour remplacer cet agent avant la rentrée de septembre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE l'ouverture et le recrutement d'un poste à l'école d'ici septembre afin de remplacer l'ATSEM qui partira en retraite en juillet.

- **Modification montant des Régies municipales (2023-71)**

M. le Maire informe l'assemblée que certains services municipaux encaissent de l'argent directement auprès des utilisateurs de ces mêmes services. Il y a donc sur la commune des agents qui sont également régisseurs (Personne physique qui est chargée, pour le compte du comptable public, d'opérations de paiement de dépenses et/ou d'encaissement de recettes pour assurer un service de proximité). Il convient par la présente délibération de mettre à jour les autorisations fixant les montants d'encaissement de ces régies :

- Régie « Droits de place » : augmentation du montant plafond d'encaisse à 5000 €
- Régie « Camping » :
 - o Augmentation du montant plafond d'encaisse à 10 000 €
 - o Augmentation du montant du cautionnement à 3 800 €
 - o Moyens de règlement : espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, PAYZEN, CB Sans Contact et acomptes par virement bancaire

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la modification des montants des régies municipales décrites ci-dessus

Projets et travaux

• ALSH – Aménagement aile sud (2023-72)

M. le Maire informe l'assemblée que des devis ont été établis pour aménager l'aile sud du bâtiment afin qu'il serve au SEJ pour l'ALSH, notamment pour les 3-6 ans. Ces devis font état d'un coût de :

Entreprises	Devis HT modifié
Plombelec	7 155,74
AM Elec	12 739,24
AM Elec	6 869,54
MOTREFF (Menuiseries intérieures)	6724,26
LAPOUS (Cloisons)	7 016,54
Le Guen Peinture (Revêtement de sols)	13 208,02
Total HT	53 713,34
Total TTC	64 456,01

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet d'aménagement de l'aile sud (ancienne école maternelle) pour y installer une partie du Service Enfance Jeunesse et l'ALSH
CONFIE les travaux aux entreprises citées ci-dessus pour les montants s'y rapportant,

• Maison de la Petite Enfance – Avenant AUFFRET (2023-73)

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de transformation de l'ancienne école maternelle en Maison de la Petite Enfance se poursuivent. Il convient de passer un avenant avec l'entreprise Auffret, titulaire du lot n°2 Gros Œuvre, qui a dû remplacer un regard EU cassé non prévu au marché car pas prévisible. Le montant de l'avenant se chiffre à 342.94€ HT soit 1.54% d'augmentation global du marché qui passe de 22 242.64€ HT à 22 585.58€ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la passation de l'avenant avec l'entreprise AUFFRET pour un montant de 342.94 € HT
AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant

• Rénovation énergétique de Ti an Holl : choix des entreprises (2023-74)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet, prévu initialement cette année, a été décalé à 2024 pour des raisons budgétaires. Mais, afin de pouvoir être éligible à certaines subventions, il convient de procéder au recrutement des entreprises avant fin juin.

La CAO s'est réunie avant le conseil municipal de ce soir pour analyser les réponses formulées : les lots 2 (Couverture), 3 (Electricité), 4 (Faux plafonds/placo) et 5 (peinture) n'ont reçu aucune offre. Il est proposé de les déclarer infructueux et de traiter en direct avec des entreprises de notre choix.

Le lot 6 (Serrurerie) a reçu une offre, par l'entreprise Le Bihan de Cavan au tarif de 14 388€ TTC et le lot 1 (menuiseries extérieures) a reçu 2 offres de l'entreprise Groleau (Perros-Guirec) pour un montant de 138 437.36€ TTC et Le Bihan (Cavan) pour un montant de 94 114.80€

TTC. Après analyse des deux propositions, il est proposé de retenir celle de Le Bihan qui représente la meilleure offre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE que les lots 2, 3, 4 et 5 n'ont pas été pourvu et que le marché est déclaré infructueux pour ce qui les concerne.

AUTORISE M. le Maire à recruter des entreprises en direct pour ces lots

ACCEPTE les propositions de l'entreprise Le Bihan, de Cavan, pour les lots 1 (Menuiserie) et 6 (serrurerie) pour des montants respectifs de 94 114.80€ TTC et 14 388€ TTC

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces des marchés avec l'entreprise LE BIHAN

• **Keramanan : transformation d'un délaissé communal en terrain à bâtir (2023-75)**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il existe, à Keramanan, un délaissé communal de près de 500m² qui pourrait être transformé en terrain constructible, le zonage au PLU le permettant et les réseaux étant tous présents à proximité (Voir plan en annexe).

Pour ce faire, il convient de

- Procéder au déclassement de ce délaissé du domaine public communal,
- Etablir un document d'arpentage pour déterminer sa surface exacte
- Lui attribuer une référence cadastrale

Une fois ces formalités accomplies, l'objectif sera de mettre en vente ce terrain en tant que parcelle constructible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet de déclassement du délaissé communal de Keramanan afin de le transformer en parcelle constructible

AUTORISE M. le Maire à lancer toutes les démarches pour mener à bien ce projet.

Questions diverses

• **Convention avec les restaurants éphémères et food trucks (2023-76)**

M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs restaurants éphémères et food-trucks seront présents cet été à Plestin et notamment la guinguette à Toul An Hery, le Petit Bain à la roche d'Argent et une nouvelle offre dans l'enceinte du centre nautique.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec ces restaurants éphémères pour la saison estivale 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'établissement des conventions avec les restaurants éphémères sur la commune pour la saison estivale 2023

AUTORISE M. le maire à signer ces conventions.

• **Modification règlement du marché (2023-77)**

M. le Maire informe l'assemblée que la commission marché, le 28 février dernier, a validé quelques petites modifications du règlement du marché dominical. Il convient désormais de soumettre ces modifications au vote du conseil municipal pour approbation :

En période estivale, évolution et modification du périmètre sur la partie haute avec rajout d'emplacements rue de Kergus, jusqu'à la pharmacie anciennement Froger et la place Launceston. La circulation y est interdite de la départementale 786, rue du pont Blanc à la rue de Saint Roch dans les 2 sens

Pour une bonne entente entre les commerçants sédentaires et les ambulants les horaires ont été modifiés du 15 septembre au 14 avril en hiver et du 15 avril au 14 septembre en été. (Articles 2,5,6 et 7)

Vu la recrudescence des vendeurs de produits alimentaires création de l'article 13 :

« Le maire autorise le placier à gérer le nombre de commerçants exerçant le même métier. Celui-ci pourra, à son appréciation et selon sa liste de commerçants non sédentaires sur la commune, refuser un commerçant dit « volant » se présentant avec une marchandise déjà présente en nombre suffisant sur le marché. Ce refus sera signifié au commerçant lors de sa première venue sur le marché ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE les modifications proposées

- **Création d'un comité de Pilotage du projet de réaménagement du bourg (2023-78)**

M. le Maire informe l'assemblée que le bureau retenu pour le projet de réaménagement des places du 19/03 et de Kerilly va commencer sa mission le 1^{er} juin par une réunion de lancement. Il est proposé aux élus qui le souhaitent d'intégrer un comité de pilotage qui sera chargé de travailler avec le bureau d'étude sur projet. Les volontaires sont :

- | | |
|--|--|
| - M. JEFFROY, Maire | -Mme BONABAL, Adjointe Police/Marché |
| -M. LEON, adjoint en charge du projet | -Mme ADAM, Conseiller |
| -M. LE BRIGANT, adjoint aux finances. | -M. L'HAVEANT, Conseiller |
| -Mme FOURNIS, adjointe au commerce | -M. LE GLAS, Conseiller délégué |
| -Mme PRIGENT, adjointe politiques sociales | -M. HUONNIC, Conseiller délégué |
| - Mme LATOUCHE, Conseiller délégué | -M. PETIBON, adjoint fêtes et cérémonies |

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

CREE un comité de pilotage pour le projet de réaménagement des places

PRECISE que ce comité sera composé des élus volontaires listés ci-dessus, d'agents municipaux (DGS/DGA/DST/ASVP...) et de partenaires (CCAS/LTC/ABF/DDTM...)

- **Intervention des Services Techniques à l'EHPAD et pour le CCAS (2023-79)**

M. le Maire informe l'assemblée que les services techniques de la commune peuvent être amenés à intervenir à l'EHPAD (réparations diverses, petits travaux) ou pour le CCAS. Il est proposé de conventionner avec ces deux entités de la même manière que pour les conventions passées avec les communes extérieures. Ainsi, afin de valoriser ces interventions, une refacturation au tarif en vigueur sera appliquée en fonction du temps passé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le conventionnement entre la commune et le CAS/EHPAD dans le cadre de l'intervention des services techniques auprès de deux structures

AUTORISE la signature de cette convention

- **Revalorisation du SMIC pour les saisonniers (2023-80)**

M. le Maire informe l'assemblée que le SMIC a augmenté à compter du 1^{er} mai, la délibération sur le recrutement des saisonniers est donc à modifier, pour ce qui concerne leur salaire :

Ouverture de postes

Postes saisonniers - 2023

POSTE	DHS	PERIODE	Base	Salaire 2023	Base mensuel smic 2023 au 01 mai 2023- Temps plein	Conversion indice mensuel brut - Temps plein
Agent polyvalent Permis B	Temps complet	1er juillet au 31 juillet 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
	Temps complet	1er août au 31 août 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
2 Agents - Brigade propreté	Temps complet	01 juillet au 31 août 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Ménage Mairie Remplacement	Temps non-complet	1er juillet au 31 août 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €

MAIRIE

POSTE	DHS	PERIODE	Base	Salaire 2023	Base mensuel smic 2023 au 01 mai 2023- Temps plein	Conversion indice mensuel brut - Temps plein
Accueil CNI - Passeports	Temps complet	4 semaines	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €

TI AN OLL

POSTE	DHS	PERIODE	Base	Salaire 2023	Base mensuel smic 2023 au 1er mai 2023- Temps plein	Conversion indice mensuel brut - Temps plein
Accueil Exposition Circuit des chapelles	Temps non-complet	mi-juillet à mi-août 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
	Temps non-complet	mi-juillet à mi-août 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €

CAMPING

POSTE	DHS	PERIODE	Base	Salaire 2023	Base mensuel smic 2023 au 01 mai 2023- Temps plein	Conversion indice mensuel brut - Temps plein
Accueil	Temps complet	01 mai au 22 octobre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Renfort Accueil	Temps complet	6 juillet au 02 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Papillon	Temps complet	6 juillet au 02 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Barman	Temps complet	6 juillet au 02 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Friterie	Temps complet	6 juillet au 31 août 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Entretien des sanitaires 2 mois	Temps complet	1er juillet au 02 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Entretien des sanitaires	Temps complet	1er juillet au 31 juillet 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
	Temps complet	1er août au 02 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Animation BAFA + plage	Temps complet	10 juillet au 30 août 2023	110% DU SMIC	IB : 453 - IM : 397	1 921,92 €	1 925,46 €
Animateur BNSSA surveillant piscine	Temps complet	5 juillet au 31 août 2023	120% DU SMIC	IB : 502 - IM : 433	2 096,64 €	2 100,06 €
Gardien	Temps complet	8 juillet au 01 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Gardien	Temps complet	8 juillet au 01 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €

Enfance - Jeunesse						
Juillet						
5 animateurs BAFA	Temps complet	1er juillet au 31 juillet 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
1 animateur BAFA SB	Temps complet	1er juillet au 31 juillet 2023	105% DU SMIC	IB : 427 - IM : 379	1 834,56 €	1 838,16 €
1 Directeur BAFA	Temps complet	17 juillet au 28 juillet 2023 31 juillet au 18 août 2023	120% DU SMIC	IB : 502 - IM : 433	2 096,64 €	2 100,06 €
Août						
3 animateurs BAFA	Temps complet	1er août au 31 août 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
Centre nautique						
POSTE	DHS	PERIODE	Base	Salaires 2022	Base mensuel smic 2023 au 1er mai 2023 Temps plein	Conversion indice mensuel brut - Temps plein
1 Moniteur chef	Temps complet	1er juillet au 31 août 2023	2060€ brut	IB : 492 - IM : 425	2 061,26 €	2 061,26 €
4 Moniteurs fédéral	Temps complet	1er juillet au 31 août 2023	105 % DU SMIC	IB : 427 - IM : 379	1 834,56 €	1 838,16 €
1 secrétaire	Temps complet	12 juin au 09 septembre 2023	100% DU SMIC	IB : 367 - IM : 361	1 747,20 €	1 750,86 €
POLICE MUNICIPALE						
ASVP	Temps complet	03 avril au 30 avril 2023	105 % DU SMIC	IB : 416 - IM : 370	1 794,74 €	1 794,51 €
		1er mai au 29 septembre 2023	105 % DU SMIC	IB : 427 - IM : 379	1 834,56 €	1 838,16 €
ASVP	Temps complet	1er juillet au 31 août 2023	105 % DU SMIC	IB : 427 - IM : 379	1 834,56 €	1 838,16 €
ESCAPE GAME						
Animateur	Temps complet	1er juillet au 31 août 2023	105 % DU SMIC	IB : 427 - IM : 379	1 834,56 €	1 838,16 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la modification des indices de rémunérations définie dans le tableau ci-dessus en raison de la revalorisation du SMIC.

- **Facturation repas du SEJ (2023-81)**

M. le Maire informe l'assemblée que depuis les vacances de pâques, les repas du midi pour l'ALSH sont cuisinés au sein du restaurant scolaire et non plus à l'EHPAD.

Il convient donc de modifier le système de facturation afin que la commune paye les repas du SEJ directement à la caisse des écoles et non plus à l'EHPAD.

Le SEJ se chargeant de facturer aux parents la prestation repas avec la prestation d'ALSH.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la modification de la facturation.

- **LTC : Réunion de pôle**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de pôle pour Plestin se tiendra lundi 15 mai 2023 18h00 à Locquémeau. Ordre du jour : ZAN et PLUIh.

- **Signature vente de terrain à Orange (2023-59)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a consentie la vente d'un terrain communal à un opérateur téléphonique (Orange) sur laquelle se trouve une antenne à Poul Guillou.

L'acte est à signer le 23 mai prochain en l'étude de Me LE GROS. M. le Maire et son 1^{er} adjoint étant absents ce jour-là, il est proposé que Mme PRIGENT Brigitte, 2^{ème} adjointe, représente la commune pour cette signature.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE Mme PRIGENT à représenter la commune lors de l'acte de vente d'un terrain à Orange le 23 mai prochain,
AUTORISE Mme PRIGENT à signer tout document afférent à ce dossier.

ORDRE DU JOUR EPUISE, SEANCE LEVEE A 21H08.

Le Maire
Christian Jeffroy



La secrétaire de séance
Janic DROUOT

Diffusé sur le site internet de la Mairie le 19/07/23
Affiché le 19/07/23